



homexplorer
relocation

« Un atout pour
votre mobilité »



« Accompagnement
à la mobilité
géographique
et recherche de
logement »

QUI SOMMES-NOUS ?

Spécialiste de la relocation, nous accompagnons les salariés mutés ou recrutés dans l'ensemble des démarches liées à une mobilité professionnelle et géographique.

Nous proposons des **prestations personnalisées** allant de la recherche de logement (achat ou location) à la gestion du déménagement et à l'ensemble des formalités administratives et familiales liées à une installation.

Notre vocation est de **faciliter l'intégration** de vos collaborateurs mutés ou recrutés dans leur nouvel environnement social et culturel.

Nos consultant(e)s ont tout(e)s une expérience de **mobilité** en France ou à l'étranger. Leur connaissance de la région, du marché immobilier local et de ses acteurs font d'eux un appui logistique et un soutien psychologique réducteur de stress.



Nous avons développé un **réseau qualifié** pour prendre en charge la mobilité de vos salariés partout en France.

NOS POINTS FORTS

- Flexibilité
- Transparence
- Intégrité
- Réactivité

L'ÉQUIPE
S'INVESTIT
POUR VOUS
AU QUOTIDIEN
DEPUIS
2005

NOS PRESTATIONS

En France ou à l'international, nous accompagnons vos collaborateurs dans toutes les **ÉTAPES DE LEUR MOBILITÉ.**

TROUVER UN LOGEMENT



LOCATION

RÉSIDENCE
TEMPORAIRE

ACQUISITION

SUPPORT AU
DÉMÉNAGEMENT

MISE EN SERVICE
DU LOGEMENT

PRESTATION
DE DÉPART

S'INSTALLER



ACCOMPAGNEMENT
DU CONJOINT

SCOLARISATION

FORMALITÉS
ADMINISTRATIVES
ET FAMILIALES

CONCIERGERIE

IMMIGRATION

QUITTER SON LOGEMENT

AIDE À
LA VENTE



L'AIDE MOBILI-PASS

financée par Action logement



Une subvention Mobili-Pass peut financer les frais liés à la prestation d'un professionnel de la mobilité pour la recherche de logement, l'accompagnement individuel de la famille et les démarches administratives pour la mise en service du logement. Elle est soumise à plusieurs conditions :

- Le salarié doit devenir locataire :
 - soit 3 mois avant la prise de fonction du poste
 - soit dans les 6 mois qui suivent la fin de la période d'essai
- La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être supérieure à 70 Km ou le temps de transport supérieur à 1h15.
- Un délai de six mois doit être respecté à compter de l'embauche ou de la mutation pour présenter la demande
- Une seule aide est accordée pour une période de deux ans

PRESTATIONS INCLUSES

Recherche de logement :

- Entretien individuel : définition du cahier des charges
- Constitution du dossier locatif
- Sélection des biens et organisation des visites
- Accompagnement à la signature du bail et à l'état des lieux
- Souscription des fluides : eau, gaz, électricité

Prêt pour le financement de certains frais liés à la mobilité professionnelle :

- Double charge de logement
- Dépenses liées au changement de logement (frais d'agence ou de notaire, frais d'assistance à la mise en location ou à la vente de son logement, etc.)

PRESTATION COMPLÉMENTAIRE AU CHOIX

- Support au déménagement
- Point activation carrière du conjoint
- Aide à la scolarisation

Le montant maximal de l'aide est de 3 500 € réparti ainsi :

- une subvention jusqu'à 2 200 € (selon la zone géographique)
- et/ou un prêt à 1% pour la prise en charge de certains frais liés à la mobilité

LES DISPOSITIFS D'AIDE AU LOGEMENT

AIDE MOBILI-JEUNE

L'aide Mobili-Jeune est un allègement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans :

- Jeune de moins de 30 ans en formation professionnelle en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), percevant au plus 100% du SMIC.
- Subvention jusqu'à 100€ par mois en fonction du montant du loyer et des revenus. Subvention versée directement au demandeur.
- À présenter dans un délai de 6 mois à compter de la date de démarrage du cycle de formation.
- Durée : 12 mois (renouvellement possible si le demandeur est toujours éligible).

L'aide Mobili-Jeune est cumulable avec les autres dispositifs Action Logement et les APL (Aide Personnalisée au Logement).



GARANTIE VISALE

La garantie Visale est une garantie pour louer dans le parc privé :

- Garantie gratuite de paiement des loyers et charges locatives
- Jeunes de 30 ans au plus (jusqu'au 31ème anniversaire)
- Salariés de plus de 30 ans embauché (ou avec promesse d'embauche) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)
- Durée de 3 ans
- Prise en charge de 36 mois d'impayés maximum
- Montant maximal du loyer avec charges : 1500 € sur Paris et 1300 € sur le reste du territoire.

La garantie Visale permet de remplacer le garant physique. La mise en place est simple et rapide grâce à la plateforme en ligne, qui valide le visa sous 48h.



LOCA-PASS

L'avance Loca-Pass permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit :

- Différé de 3 mois, remboursable sur 25 mois, avec des mensualités minimales de 20€.
- Tout type de logement (parc social ou privé).
- Prêt sans intérêt d'un montant maximal de 1200 €.





homeexplorer
relocation

Emmanuelle PONS HUGUET
Fondatrice
+33 (0)6 74 24 61 36
e.pons@home-explorer.com

Muriel TRICHARD
Back office
+33 (0)6 02 01 19 08
+33 (0)5 56 31 25 17
contact.homexplorer@gmail.com

Responsable relocation
+33 (0)6 07 41 77 44
+33 (0)5 56 31 25 17
contact@home-explorer.com

www.home-explorer.com

111 Cours d'Alsace-et-Lorraine
1^{er} étage
33000 Bordeaux